



LES HOMMES DE 1837-38

M. FRANÇOIS-MAURICE LEPAILLEUR, DÉCÉDÉ



Voilà deux qui disparaissent à quelques jours de distance, deux dont les nobles et grandes figures vont entrer d'emblée dans la galerie que nous appelons avec orgueil celle de nos morts glorieux. Ce n'est pas en vain qu'il vieillit, et le chêne altier qui a bien longtemps brave les efforts de la tempête faiblit à la fin : il vient un jour, une heure, où l'ouragan l'attaque et le renverse, le terrasse et le couche sur le sol, tout comme le plus faible arbrisseau. Tels ils ont été, ces Canadiens robustes, exemples frappants d'une remarquable vitalité, ces géants d'un autre âge qu'a produits notre race, ces forts que ni les tourments de la persécution, ni les angoisses de l'exil, ni les souffrances du dévouement, ni les amertumes de l'ingratitude n'ont pu épuiser, et que les années seules, mais les années nombreuses comme il en faut pour ébranler le tronc ferme du chêne, ont pu affaiblir et mener à la tombe. J'ai nommé les derniers survivants d'une belle épopée, les débris d'une glorieuse phalange, celle des Patriotes de 1837-38.

Ils nous quittent, ces bons vieillards, ils s'en vont, les Patriotes ; quelques années encore, et il ne nous restera plus à nous que le souvenir impérissable de leurs hauts faits, l'extinguible estime qu'ils nous ont inspirée. La mort fauche sans merci, vieux et jeunes, jeunes comme vieux, et ils partent les Patriotes ! En cela pour eux, rien de nouveau, rien d'inattendu : c'est pour la seconde fois qu'ils passent de l'exil à la patrie ! Ils partent ! Ils vont connaître des joies plus intenses encore, ce dont ils doutaient, un bonheur plus doux et plus durable que ceux du premier retour ! Ils partent, les Patriotes....

Après le Patriote Prieur, c'est le Patriote Lepailleur. Ils s'en vont les Patriotes, et notre dernière consolation à nous, c'est de suivre la dépouille mortelle de ces braves, afin de rendre hommage encore une fois à leur vaillance, notre suprême gloire c'est de rappeler la mémoire de leur victoire dans la défaite, de leur triomphe dans la persécution, notre unique espoir c'est de voir, par ces nobles exemples, se développer des générations magnanimes et puissantes, dignes rejetons de ces preux ! Et quand la cloche, lentement, tinte leur glas funéraire, c'est encore moins un hymne de deuil qui résonne à nos oreilles qu'un chant d'espérance qui bourdonne en nos cœurs, au souvenir de ces généreux fils de notre race, de ce qu'ils ont été et de ce qu'ils ont fait.

L'histoire qu'ils ont écrite de leur sang et illustrée de leurs souffrances, les Patriotes, tant ceux qui, de longues années, ont vécu parmi nous que ceux que, il y a un demi-siècle et plus, l'échafaud nous a ravis, elle suffirait à immortaliser un peuple. On ne saurait trop souvent la proposer à l'admiration sincère de leurs concitoyens. Elle est incarnée en chacun d'eux cette histoire, et c'est avec orgueil qu'on s'y reporte à chaque fois que l'un quelconque de ces grands cœurs cesse de battre !

M. François Maurice Lepailleur, celui qu'un immense concours de population dans la grande métropole canadienne française, Montréal, est allé conduire, hier, à sa dernière demeure, M. F.-M. Lepailleur occupe une place spéciale, un rang éminent dans le noble bataillon des Patriotes. Point n'est besoin d'autres preuves pour établir son mérite que le simple narré qu'il faisait lui-même, il y a quelque trois ans, lors du cinquantenaire de 38, pour satisfaire la curiosité des lecteurs d'un grand journal de cette ville. C'est le *Star*, un journal

anglais pourtant, qui a publié d'abord ces notes si intéressantes d'un Patriote canadien-français. Suivons religieusement le récit du vénérable octogénaire — il avait dès lors quatre-vingt-un ans — : nul mieux que lui n'est digne d'exciter notre attention respectueuse, d'emporter notre plus sympathique admiration.

« Je suis né à Varennes, raconte-t-il, en 1806, mais j'habitais Chateauguay depuis quelques années lors de l'insurrection. En 1837 rien d'anormal ne se passa chez nous ; ce ne fut qu'en 1838 que les habitants, émus de ce qui s'était passé, décidèrent d'entrer dans le mouvement et de prendre les armes. A nos yeux n'apparaissait qu'un seul but : « l'indépendance de notre patrie ». Les organisateurs principaux furent, dans notre région, des patriotes comme Cardinal, Duquette, Newcombe et Jos. Damouchel. D'abord nous nous assemblâmes à la dérobée, mais bientôt nous fûmes deux cents enrôlés, et un bon soir Duquette et Cardinal nous dirent qu'il fallait nous rendre à Caughnawaga pour y recevoir des armes des sauvages. La chose avait été ainsi entendue entre eux deux, M. Georges de Lorimier et un M. Macdonald, avocat de Montréal qui passait pour être l'âme du mouvement d'insurrection. Nous y allâmes en effet, au nombre d'environ deux cents, malgré le mauvais temps et le détestable état des routes du mois de novembre qui commençait. Nous fîmes de nuit les six milles qui séparent Chateauguay de Caughnawaga et nous arrivâmes la pour tomber dans un infâme guet-apens ».

Le narrateur donne alors des détails circonstanciés sur ce traquenard abominable où l'on avait dès l'abord attiré les patriotes, abusant de leur bonne foi, et prévenant ainsi toute action décisive de leur part. Le temps et l'espace nous font défaut et nous forcent d'omettre cette partie du récit.

« Disons seulement qu'au lieu des approvisionnements promis, ils rencontrèrent à Caughnawaga une compagnie de deux cents volontaires indiens, armés jusqu'aux dents, par qui ils furent cernés et faits prisonniers, sans qu'ils cherchassent à opposer une résistance inutile. Voilà tout ce dont étaient coupables les patriotes de Chateauguay, et ce pour quoi l'arbitraire d'une cour martiale en condamna quelques uns à la mort, et infligea aux autres cette longue suite de souffrances qui durèrent sept ans.

« J'étais armé de deux pistolets, remarque M. Lepailleur, mais je n'en fis aucun usage ; bien plus j'empêchai mes amis de faire feu, voyant bien que ce serait sans succès aggraver notre position. Nous fûmes transportés à l'achene immédiatement et delà dirigés sur Montréal, où nous arrivâmes vers 2 h. du matin, épuisés de fatigue et tourmentés par la faim. Nous fûmes reçus au milieu des invectives de la populace, les plus sanglantes : nous entendions partout le mot « rebelles ». Je fus le premier à entrer dans la prison. Les sentiments qui nous agitaient alors sont plus faciles à imaginer qu'à exprimer. Quelques heures plus tard Cardinal et Duquette qui s'étaient trouvés séparés de nous lors de l'échafaudage de Caughnawaga furent internés à leur tour. Les officiers de ce temps-là étaient : le shérif, M. de St Ours ; le greffier de la Couronne, M. A.-M. Delisle ; le magistrat, M. Leclerc ; le geôlier, M. Wand ; le médecin, docteur Arnoldi.

« Quatre jours après notre internement, sir John Colborne suspendait l'*habeas corpus* et proclamait la loi martiale. Le 27 novembre, cette cour fut constituée, composée du Major Général Clitherow et de quinze officiers ; le 28 s'ouvrirent les procès. Moi-même et onze compagnons, parmi lesquels Duquette et Cardinal, nous comparûmes les premiers. MM. D. Mondelet, C. D. Day et le capitaine Muller, étaient les avocats proposés à la poursuite ; nous avions pour nous défendre MM. Lewis T. Drummond et Pierre Moreau. Les séances avaient lieu dans l'ancien Palais de Justice, situé en face de l'Hôtel de Ville et du Palais actuel. La besogne fut vite expédiée. Je ne tentai pas de nier les faits allégués ; je produisis seulement une couple de témoins pour établir ma réputation et mon caractère.

« A peine le procès fut-il fini que le lendemain on vint nous lire une sentence en vertu de la-

quelle nous étions tous condamnés à mort. Cardinal, Duquette, Thibert et moi, surtout, vu que nous n'avions pas été recommandés à la clémence, devions nous attendre à mourir. Mais quand ? C'était une terrifiante incertitude.

« Le 18 décembre, Cardinal fut mandé dans les appartements du geôlier. On devine avec quelle angoisse nous attendions son retour. Lorsqu'il revint, quelques minutes après, aussi calme que jamais, il nous dit simplement : « Mes amis, je m'y attendais, je dois mourir vendredi. » Ce pauvre jeune Duquette, qui comptait à peine vingt-deux ans d'âge, reçut ensuite la même sentence. Malgré sa tendre jeunesse, le jeune étudiant en loi, tout comme son patron, le vaillant notaire Cardinal, envisagea son malheureux sort avec le plus admirable courage.

« Je m'attendais, moi aussi, à mourir. Mais le jour, l'heure passèrent, et je commençais à croire que ce n'était que partie remise à une semaine au plus, lorsque j'appris la commutation de ma peine en l'exil à perpétuité. Je ne sais pas quelle influence me sauva, mais tout me porte à croire que mes aïeux de salut ont été deux tantes à moi, religieuses cloîtrées de l'Hôtel Dieu, qui y passèrent soixante années de leur existence.

« Après sa condamnation, je ne vis que bien peu mon pauvre ami Cardinal. Il me recommanda sa femme et ses enfants, les seuls être au monde pour qui il regretta de mourir. Sa femme vint souvent le voir, et les scènes les plus déchirantes se passèrent entre elle et lui. De même le malheureux Duquette avec sa mère, veuve et infortunée, jusques au jour qui précéda l'exécution.

« Ce furent des moments bien tristes pour nous, je vous l'assure.

« Le matin de l'exécution, le Rév. curé Labelle, de Chateauguay, qui avait préparé à la mort Duquette et Cardinal, vint célébrer la sainte messe à laquelle nous assistâmes tous les douze prisonniers condamnés ensemble, et reçûmes la sainte communion. Puis je me retirai dans une cellule, après un suprême adieu à mes amis, les deux nobles victimes. Je les vis marcher à l'échafaud, un peu avant onze heures, accompagnés des prêtres assistants et des officiers de la prison : ce fut la dernière fois que je les entrevis. Car je ne fus pas témoin de leur exécution, qui eut lieu à la porte de la prison, en présence d'une foule immense.

« Cardinal ne prononça pas une parole et mourut sans effort, en brave. L'infortuné Duquette, pour tout testament, laissa à ses concitoyens ces sublimes paroles : « Je lègue mon âme à Dieu, ma vie à mon pays ! »

« Il rendit le dernier soupir au milieu des plus affreuses tortures. La corde s'étant rompue, la première fois qu'il fut lancé dans l'espace, il s'en alla frapper contre un des montants de la potence et s'ensanglanter la face. Le bourreau dû le pendre à une double reprise.

« J'ignore où reposent les restes de Duquette, ajoute le vieux et fidèle narrateur, mais quant à ceux de Cardinal, je les ai transportés moi-même, il y a quelques années, de l'ancien cimetière du carré Dominion au nouveau cimetière de la Côte des Neiges. C'est là qu'ils se trouvent, sous le monument élevé à la mémoire des braves de 37 et 38.

Ouvrons une parenthèse au récit si émouvant du patriote exilé, pour admirer comme elle le mérite la bravoure indicible de ces martyrs de nos libertés : Cardinal et Duquette auxquels il faut joindre Robert, Hamelin, les deux Sanguinet, Narbonne, Nicolas, Daunais, Hindelang et de Lorimier. Mais entre toutes ces belles figures, celle-ci et les deux premières sont les plus belles. Cardinal, Duquette, DeLorimier, voilà des noms immortels dans notre histoire. Toutes les annales des temps passés n'offrent pas de plus beaux traits d'héroïsme que celui dont nous ont donné l'exemple ces magnanimes patriotes.

Le récit de M. Lepailleur, où la vérité simple nous touche tant, nous a fait voir Duquette et Cardinal s'arrachant aux joies de la famille, afin de voler à la mort et à la mort si repoussante aux braves de l'ignoble gibet, pour l'amour de leur pays. Nous avons entendu Duquette dire toute l'amolition de son âme, toute la gloire de sa vie, comme celle de Cardinal, dans une seule phrase, grande comme